



Tribunal de grande instance de Paris

Juge et témoin

Chacun son rôle

*Le Talmud pose la question de savoir si un témoin peut devenir juge.
Derrière cette question se pose celle du rapport entre objectivité et subjectivité du témoin et du juge.*

תלמוד בבלי מסכת ראש השנה דף כו עמוד א

סנהדרין שראו אחד שהרג את הנפש מקצתן נעשו עדים ומקצתן נעשו דיינין - דברי רבי טרפון,
רבי עקיבא אומר: כולן נעשים עדים, ואין עד נעשה דין :

Talmud de Babylone, traité Rosh Hashana page 26 a

Si les membres du Sanhédrin ont vu un homme tuer une personne, une partie (de ces membres) sera témoin, et une partie sera juge, selon les propos de Rabbi Tarfon. Rabbi Aquiba enseigne : « ils seront tous témoins, mais un témoin ne sera jamais juge. »

Note :

Le témoin d'un meurtre peut être choqué par l'homicide ; alors que le juge peut garder une certaine objectivité par rapport à la situation, en envisageant tous les aspects du problème. C'est pourquoi selon le Talmud, le témoin ne peut être juge.

Traduction : Philippe Haddad